Brochure crédit à la consommation

Financez vos projets en toute confiance

Vous envisagez un projet et souhaitez financer vos besoins en toute confiance ? AlphaCredit, leader du crédit à la consommation en Belgique et au Grand-Duché de Luxembourg, vous accompagne avec des solutions de crédit à la consommation adaptées à vos attentes, dans le respect des règles européennes les plus strictes.

Ce prospectus vous fournit une **information claire et transparente** sur nos offres. Vous y trouverez les caractéristiques essentielles de nos crédits, les conditions tarifaires et les coûts associés ainsi que vos droits et obligations en tant qu'emprunteur.

Ces informations sont valables à la date du **20/11/2026** et peuvent évoluer.

AlphaCredit accompagne les projets qui comptent.

AlphaCredit, membre du Groupe BNP Paribas et filiale à 100% de BNP Paribas Fortis, **aide les particuliers et les professionnels à concrétiser leurs projets** depuis plus de trois décennies.

Grâce à des **solutions de financement responsables, innovantes et inclusives**, nous donnons vie aux ambitions de nos clients tout en **contribuant positivement à l'économie.**

Alpha Credit S.A.

- **Siège social et adresse postale :**
  Montagne du Parc 8 Boîte 3,
  1000 Bruxelles (BELGIQUE)
- **Numéro de téléphone :**
  +32.2.508.02.11
- **Adresse e-mail :**
  ac.customer@alphacredit.be
- **Numéro d'agrément :**
  R.P.M. Bruxelles,
  T.V.A. BE 0445.781.316,
  FSMA 022051 A
- **Site web :**
  www.alphacredit.be

Note : le présent document détaille l'ensemble des produits et services proposés par AlphaCredit, à l'exception des solutions financières proposées via le réseau de BNP Paribas Fortis (« la Banque ») agissant comme agent lié d'Alpha Credit S.A.. Pour consulter l'offre spécifique relative aux activités de la Banque, nous vous invitons à consulter le prospectus dédié via le lien suivant : https://www.alphacredit.be/fr/informations-legales

ATTENTION, EMPRUNTER DE L'ARGENT COÛTE AUSSI DE L'ARGENT

Le prêt à tempérament classique

Besoin d'un nouveau véhicule ou de faire des travaux dans votre habitation ?

1 Qu'est-ce qu'un prêt à tempérament ?

Un **prêt à tempérament** est un crédit à la consommation qui sert à financer un projet personnel en étalant son coût dans le temps, via des mensualités fixes. Ce prêt est donc conclu pour une durée déterminée et doit être remboursé par le biais de versements fixes périodiques (mensuels). Dans la formule « ballon », la dernière mensualité est une mensualité augmentée.

Ce prêt à tempérament est destiné à financer :

- Une solution de mobilité (prêt pour financer l'achat d'un véhicule neuf, d'un véhicule d'occasion, d'un vélo et la mobilité douce, etc.).
- Une rénovation (prêt rénovation, énergie, etc.).
- Un projet (prêt personnel, regroupement de crédits, etc.).

Exclusions : ceci ne concerne pas le crédit hypothécaire.

2 Quelle est la durée du contrat d'un prêt à tempérament ?

- **Durée minimale :** 12 mois (dépendant de la finalité du crédit)
- **Durée maximale :** 144 mois (dépendant de la finalité du crédit)

Attention, quelle que soit la forme de crédit que vous choisissez, le délai maximum pour le remboursement est limité légalement, en fonction du montant emprunté. Ci-dessous, le tableau reprenant ces limites légales.

MONTANT DU CRÉDIT	DÉLAI MAXIMUM DE REMBOURSEMENT
200 à 500 EUR	18 mois (= 1 an ½)
plus de 500 à 2.500 EUR	24 mois (= 2 ans)
plus de 2.500 à 3.700 EUR	30 mois (= 2 ans ½)
plus de 3.700 à 5.600 EUR	36 mois (= 3 ans)
plus de 5.600 à 7.500 EUR	42 mois (= 3 ans ½)
plus de 7.500 à 10.000 EUR	48 mois (= 4 ans)
plus de 10.000 à 15.000 EUR	60 mois (= 5 ans)
plus de 15.000 à 20.000 EUR	84 mois (= 7 ans)
plus de 20.000 à 37.000 EUR	120 mois (= 10 ans)
plus de 37.000 EUR	240 mois (= 20 ans)

3 Quelle formule de taux ?

Dans un souci de protection du consommateur et de transparence du marché, la loi a défini une méthode unique de calcul du prix applicable à tous les crédits à la consommation: il s'agit du **TAEG** ou **taux annuel effectif global.**

Le TAEG donne le coût total de votre crédit et prend donc en compte toutes les modalités du prêt : le rythme du remboursement du capital, le paiement des intérêts et le calcul des frais éventuels liés à l'octroi et/ou à la gestion du crédit (par exemple des frais de constitution de dossier).

Chez AlphaCredit, le TAEG peut varier en fonction du type de crédit, de son montant ou de sa durée.

Pour le prêt à tempérament, le TAEG est égal au taux d'intérêt débiteur, car il n'y a pas de frais liés à l'octroi ou à la gestion du crédit.

Le taux est fixe, cela signifie que le taux reste inchangé pendant toute la durée du prêt et vous payez donc chaque mois le même montant. Cependant, la répartition entre le remboursement du capital (la somme empruntée) et les intérêts (le coût du crédit) change avec le temps. Au début, vous payez surtout des intérêts et peu de capital. Plus vous avancez dans le remboursement, plus la part du capital augmente, tandis que celle des intérêts diminue.

4 Exemple représentatif

Voici trois exemples représentatifs pour vous aider à comprendre le fonctionnement et le coût de nos différents prêts à tempérament.

Prêt à tempérament classique – Voiture
Vous empruntez 16.500 EUR sur **60 mois** à mensualités **fixes** à un taux débiteur fixe annuel de 6,49 %. Pendant 60 mois, vous paierez chaque mois **321,33 EUR**.
TAEG : 6,49 %
Montant total dû : 19.279,80 EUR

Prêt à tempérament 'Ballon' – Voiture
Vous empruntez 16.500 EUR sur **60 mois** à mensualités **fixes** à un taux débiteur fixe annuel de 6,49 %. Pendant **59 mois**, vous paierez chaque mois **264,46 EUR**. Le 60ème mois, vous paierez une **dernière mensualité majorée de 4.264,06 EUR**.
TAEG : 6,49 %
Montant total dû : 19.867,20 EUR

Prêt à tempérament classique – Rénovation
Vous empruntez 24.500 EUR sur **84 mois** à mensualités **fixes** à un taux débiteur fixe annuel de 6,99 %. Pendant **84 mois**, vous paierez chaque mois **367,08 EUR**.
TAEG : 6,99 %
Montant total dû : 30.834,72 EUR

Sous réserve d'acceptation de votre demande de crédit par Alpha Credit S.A., prêteur, Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, TVA BE 0445.781.316, RPM Bruxelles. La souscription d'un prêt à tempérament est soumise à la législation relative au crédit à la consommation, et plus spécifiquement au livre VII du Code de droit économique.

5 Remboursement anticipé partiel ou total ?

Anticiper le remboursement de votre prêt à tempérament peut être intéressant mais entraîne également des coûts. Voici ce qu'il faut savoir pour une démarche fluide et transparente.

1. **C'est votre droit !** Vous pouvez procéder à tout moment au remboursement anticipé, total ou partiel, de votre crédit.
2. **Dans quelles conditions ?** C'est simple : informez AlphaCredit de votre décision par courrier recommandé, au moins 10 jours avant le remboursement.
3. **Et les frais dans tout ça ?** Les frais varient en fonction d'où vous en êtes dans l'échéancier de remboursement. Ils s'élèvent à :
   - 1% du capital remboursé si vous réglez plus d'un an avant la fin prévue du contrat.
   - 0,5% seulement si le remboursement anticipé a lieu dans l'année précédant la fin du prêt.

Ces frais ne dépasseront jamais le montant des intérêts que vous auriez payés entre la date de remboursement anticipé et la fin normale de votre contrat.

6 Ai-je le droit de me rétracter ?

Vous bénéficiez d'une **période de réflexion de 14 jours** pour annuler votre contrat sans justification.

Ce délai commence :

- Dès la signature de votre contrat, ou
- Dès réception de vos conditions contractuelles complètes (si cette date est plus tardive).

Comment faire ?

Envoyez simplement votre décision via l'un des deux canaux de communication suivants :

- **En ligne :**
  via notre formulaire dédié disponible à l'adresse https://www.alphacredit.be/fr/retractation
- **Par courrier recommandé :**
  à l'adresse suivante : Alpha Credit S.A., Montagne du Parc 8 Bte 3, B-1000 Bruxelles.

Et après ? Si vous annulez durant cette période de 14 jours, vous devrez uniquement rembourser le capital emprunté plus les intérêts courus (calculés au taux convenu, depuis le déblocage des fonds jusqu'au remboursement). Ce paiement doit être effectué sans délai, et au plus tard 30 jours après votre notification. Cette annulation entraîne aussi la résiliation automatique des contrats liés (ex. : assurances).

7 Protégez votre prêt et vos proches avec des assurances !

Pour vous prémunir contre les imprévus et préserver votre sérénité financière ainsi que celle de vos proches, AlphaCredit vous propose des assurances facultatives.

Nos solutions sont des produits **Cardif**, spécifiquement liés à votre crédit. Pour plus de simplicité, la prime d'assurance mensuelle s'ajoute directement à la domiciliation de vos mensualités de prêt.

Découvrez nos protections adaptées :

- **Assurance Incapacité, Invalidité & Décès** – *Pour vous et ceux qui comptent*
  - **Décès :** En cas de décès (maladie ou accident), le solde restant dû est intégralement remboursé, libérant vos proches de toute dette.
    Exemples d'exclusion : *suicide commis au cours de la première année, sinistre résultant d'un abus d'alcool ou de médicaments.*
  - **Invalidité :** En cas d'invalidité permanente et totale, l'assurance prend en charge le solde restant dû à la date de constatation médicale.
    Exemples d'exclusion : *sinistre résultant d'un trouble psychique ou d'une tentative de suicide.*
  - **Incapacité de travail :** En cas d'arrêt de travail continu, vos mensualités sont prises en charge dès le 61ème jour (max. 18 mensualités par sinistre et 36 mois sur la durée totale du crédit).
    Exemples d'exclusion : *sinistre résultant d'un trouble psychique ou d'une tentative de suicide.*
  - À noter : une période de stage de 6 mois s'applique à la souscription. Pour les crédits Ballon, la dernière mensualité n'est pas couverte *en cas d'incapacité et d'invalidité*.

- **Assurance Perte d'Emploi** – *Votre filet de sécurité*
  Une perte d'emploi involontaire ? Pas de panique ! Cette assurance peut couvrir jusqu'à 12 mensualités de votre prêt, vous offrant le temps de rebondir sans stress financier.
  Exemples d'exclusion : *sinistre résultant d'un licenciement pour faute grave, de la résiliation du contrat de travail d'un commun accord entre les parties ou la démission.*
  - À noter : une période de stage d'un mois s'applique à partir de la date de souscription.

- **Spécial Véhicule : des protections supplémentaires**
  Selon votre financement, AlphaCredit peut également vous proposer :
  - **L'assurance Extra Protection :** pour vous protéger contre la perte de valeur du véhicule et garantir votre mobilité (perte totale, vol ou incendie).
    Exemples d'exclusion : *sinistre résultant d'une participation à une course ou compétition ou survenu alors que le conducteur est en état d'ébriété.*
  - **L'extension de garantie :** pour prolonger la garantie de votre véhicule sur toute la durée de votre crédit, avec une assistance 24h/24 et 7j/7 en Europe.
    Exemples d'exclusion : *sinistre résultant d'un usage anormal du véhicule, d'une faute intentionnelle du bénéficiaire ou du non-respect des modalités d'entretien préconisées par le constructeur.*

Bon à savoir

- Ces assurances sont optionnelles : leur coût n'est pas inclus dans le TAEG de votre crédit.
- Vous êtes libre de les souscrire auprès de l'assureur de votre choix.

8 Avertissement sur les conséquences du non-respect de vos obligations

Attention : les retards de paiement peuvent coûter cher !

Un crédit, c'est un engagement sérieux. Si vous ne payez pas à temps, les conséquences peuvent être lourdes : frais supplémentaires, difficultés pour obtenir un nouveau prêt, inscription au fichier des incidents de paiement (Centrale des Crédits aux Particuliers), voire des mesures plus strictes comme une saisie sur vos biens.

Voici ce qui se passe en cas de retard ou de non-paiement :

- **Un simple retard ?** Des frais s'appliquent :
  - Le capital et les coûts du crédit impayés restent dus.
  - Des intérêts de retard (taux de votre crédit + 10 %).Ce taux est clairement indiqué dans votre contrat.
  - 7,50 € de frais de rappel par mois (plus les frais d'envoi postal).
- **Plusieurs impayés ou un retard important ?** Si vous ne régularisez pas au moins 2 mensualités (ou 20 % du montant total dû) dans le mois suivant un rappel recommandé, votre contrat peut être résilié. Dans ce cas, vous devrez :
  - Rembourser immédiatement le solde restant.
  - Payer les coûts du crédit impayés + les intérêts de retard (taux du crédit + 10 %).
  - Une indemnité forfaitaire : 10 % du solde dû (jusqu'à 7.500 €) ou 5 % au-delà de 7.500 €.

Attention aux informations inexactes. Si les données que vous avez fournies (situation financière, identité…) s'avèrent fausses ou incomplètes, un juge pourrait annuler votre contrat.

Notre conseil : en cas de difficulté, contactez AlphaCredit sans attendre pour trouver une solution ensemble. Votre sérénité financière, c'est aussi notre priorité !

Les produits d'assurances sont proposés par Alpha Credit S.A., établissement financier dont le siège est établi à Montagne du Parc 8 boîte 3 - 1000 Bruxelles - R.P.M. Bruxelles BE 0445.781.316, agréé comme intermédiaire d'assurances et agissant en qualité d'agent d'assurances lié de l'assureur BNP Paribas Cardif (Cardif Assurance Vie SA (BE0435.018.274 - BNB nr. 979) et Cardif Assurances Risques Divers SA (BE0435.025.994 - BNB nr. 978. La souscription d'une assurance liée à un crédit AlphaCredit ou Cetelem est toujours facultative.

L'ouverture de crédit

1 Qu'est-ce qu'une ouverture de crédit ?

L'ouverture de crédit : une réserve d'argent disponible quand vous en avez besoin.

Besoin d'un coup de pouce pour des dépenses imprévues (travaux, santé, voyages…) ou pour gérer votre quotidien en toute liberté ?

Une ouverture de crédit est un contrat de crédit par lequel est mise à votre disposition une somme d'argent que vous pouvez utiliser en faisant un ou plusieurs prélèvements, le cas échéant à l'aide d'une carte de paiement. Le montant que vous avez déjà remboursé à un certain moment, peut à nouveau être prélevé.

Le gros avantage ? Dès que vous remboursez une partie, ce montant redevient disponible pour de nouveaux besoins.

La carte Cetelem – Votre réserve d'argent liée à sa propre carte de débit

- **Flexibilité totale :** utilisez cette réserve d'argent comme vous le souhaitez : pour faire des achats, transférer de l'argent sur votre compte de paiement ou encore retirer de l'argent liquide.
- **Montant personnalisable :** grâce à cette ouverture de crédit permanente, liée à une carte de débit spécifique, vous disposez d'une réserve entre 1.250 et 5.000 euros.
- **Des intérêts uniquement sur les montants que vous utilisez :** vous ne payez des intérêts que sur les montants réellement utilisés. Si vous n'utilisez pas votre réserve d'argent, vous ne payez pas d'intérêts.
- **Remboursement à votre rythme :** vous remboursez un minimum de 5,60 % du montant utilisé (ou minimum 25 €/mois).

Pourquoi choisir une ouverture de crédit chez AlphaCredit ?

- **Liberté :** utilisez, remboursez, réutilisez… sans formalités.
- **Économie :** payez uniquement les intérêts sur les montants utilisés.
- **Sérénité :** un filet de sécurité pour vos imprévus.

Type de crédit : ouverture de crédit sous réserve d'acceptation de votre dossier par Alpha Credit S.A., Montagne du Parc 8 Boîte 3, 1000 Bruxelles, RPM Bruxelles 0445.781.316, prêteur. Cetelem est une dénomination commerciale d'Alpha Credit S.A. La souscription d'une ouverture de crédit à durée indéterminée est soumise à la législation relative au crédit à la consommation et plus spécifiquement au livre VII du Code de droit économique en Belgique et au livre 2 de la partie législative du Code de consommation au Grand-Duché de Luxembourg.

2 Durée possible du contrat et résiliation

Une flexibilité durable, avec des règles claires pour votre sécurité

Votre ouverture de crédit est conçue pour vous accompagner **sans limite de durée**, tout en respectant les obligations légales – notamment le **délai de zérotage** (remboursement intégral du solde) – prévu par la loi belge*.

Résiliez quand vous le souhaitez

- **Pour le client :** vous pouvez mettre fin au contrat à tout moment, avec un simple préavis d'**1 mois** (par lettre recommandée ou tout autre moyen convenu).
- **Pour l'institution financière :** un préavis de **2 mois** s'applique dans les mêmes conditions.

Le préavis commence à courir le premier jour du mois qui suit celui au cours duquel la lettre recommandée a été déposée à la poste. Exemple : si vous envoyez votre courrier le 15 mars, le préavis débute le 1er avril.

Une protection mutuelle : votre sérénité et la nôtre sont essentielles. En cas de risque avéré de non-remboursement (ex. : difficultés financières persistantes), AlphaCredit peut suspendre votre crédit. Bien sûr, vous en serez informé(e) par écrit, avec une explication claire des motifs, via lettre recommandée.

**voir Art. VII 95 de la Loi du 19 avril 2014 portant insertion du livre VII «Services de paiement et de crédit « dans le Code de droit économique M.B. 28/05/2014*

3 Quelle formule de taux ?

Votre ouverture de crédit bénéficie d'un taux débiteur variable, clairement indiqué dans votre contrat. En cas d'évolution de ce taux, vous serez informé(e) en amont directement via votre relevé de compte. Ainsi, vous gardez toujours le contrôle sur vos finances, sans mauvaise surprise.

Une cotisation annuelle forfaitaire de 5 EUR est facturée comme frais de carte. Cela se produit pour la première fois le 12ème mois d'échéance après le début du contrat, puis chaque fois 12 mois plus tard. Cette contribution est contenue dans le TAEG. Carte sans perception préalable de la cotisation annuelle. En cas de non-utilisation de votre réserve, de paiement au comptant ou paiement via un financement à 0% TAEG, aucun frais de carte ne sera compté.

Un coût de 5 EUR par prélèvement d'argent en espèces est facturé aux guichets automatiques qui acceptent la carte, ainsi qu'un coût de 2 EUR pour la livraison d'un nouveau code PIN en cas d'oubli. Ces coûts ne sont pas inclus dans le TAEG.

4 Exemple représentatif

Le montant mensuel à rembourser de votre Carte Cetelem est calculé sur le montant total de vos dépenses. Pour un montant de 1.250 € par exemple, votre montant mensuel à rembourser minimum sera de 70 € (= 5,60% de 1.250 €). Vous avez bien évidemment la possibilité de rembourser un montant plus élevé.

Exemple d'une ouverture de crédit à durée indéterminée.

Montant du crédit de 1.500 € au **TAEG (Taux Annuel Effectif Global) de 14,49%**, taux débiteur annuel variable : 13,85%.

Cotisation annuelle forfaitaire de 5€ est facturée comme frais de carte. Cela se produit pour la première fois le 12ème mois d'échéance après le début du contrat, puis chaque fois 12 mois plus tard. Cette contribution est contenue dans le TAEG.

5 Modalités de remboursement

Un remboursement flexible, adapté à VOTRE rythme

Avec l'ouverture de crédit Cetelem, vous gérez votre budget en toute liberté, sans pression inutile.

Des mensualités sur mesure

- **Une mensualité personnalisable :** chaque mois, vous remboursez le montant de votre choix (au-delà du minimum). Vous pouvez donc rembourser plus quand vous le pouvez, sans frais supplémentaires.
- **Une mensualité minimum :** chaque mois, vous devez rembourser au minimum 5,60 % du montant utilisé (ou 25 €/mois).

Le zérotage , une gestion responsable et sécurisée

La période de zérotage est conçue pour vous protéger contre un endettement prolongé et éviter la spirale de la dette. Pour les ouvertures de crédit à durée indéterminée, la loi relative au crédit à la consommation stipule que le montant que vous avez retiré de votre ouverture de crédit doit atteindre « zéro » dans un délai légalement défini, appelé **date de zérotage**. Cette période dépend de la limite de votre ligne de crédit.

À partir du moment où le zérotage obligatoire est effectué, vous conservez le droit de bénéficier d'un crédit. Dans le cas contraire, vous perdez ce droit. Au moment où vous utilisez à nouveau votre ouverture de crédit après l'avoir mise à zéro, un nouveau délai de zérotage commence à courir.

6 Ai-je le droit de me rétracter ?

Un droit de rétractation pour une décision en toute sérénité

Vous bénéficiez d'un délai de rétractation de **14 jours** pour reconsidérer votre contrat de crédit, sans avoir à vous justifier.

Quand commence ce délai ?

Dès le jour de la signature de votre contrat ou, si c'est plus tard, dès que vous recevez l'intégralité des conditions et informations légales contractuelles. Vous avez ainsi tout le temps nécessaire pour prendre votre décision en connaissance de cause.

Comment exercer ce droit ?

Envoyez simplement votre décision via l'un des deux canaux de communication suivant :

- **En ligne :** via notre formulaire dédié disponible à l'adresse https://www.alphacredit.be/fr/retractation
- **Par courrier recommandé :** à envoyer à l'adresse suivante : Alpha Credit S.A., Montagne du Parc 8 Boîte 3, B-1000 Bruxelles.

Et si vous utilisez votre crédit pendant ces 14 jours ?

Pas de problème ! Cela sera simplement considéré comme votre accord pour démarrer le service. Vous restez libre de vous rétracter jusqu'à la fin du délai.

Que se passe-t-il en cas de rétractation ?

Un remboursement simple :

- Vous ne payez que le capital utilisé + les intérêts calculés au taux convenu (pour la période entre le prélèvement et le remboursement, sans pénalité).
- Délai de remboursement : 30 jours maximum après votre notification.

7 Sanctions en cas de non-respect des obligations.

Votre crédit en toute sérénité : des règles claires pour une gestion optimale

Le délai de zérotage :

Un rappel vous sera adressé avant l'échéance de zérotage de votre ouverture de crédit. Toutefois, c'est votre responsabilité d'agir pour régulariser le solde à zéro dans le délai imparti.

Que se passe-t-il si le délai n'est pas respecté ?

- Votre crédit sera temporairement bloqué (plus aucun prélèvement possible).
- Dès que vous régularisez votre solde, votre crédit redevient immédiatement utilisable, et un nouveau délai de zérotage démarre.

Attention aux conséquences en cas d'oubli :

- Blocage définitif de votre ouverture de crédit.
- Signalement à la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP) de la Banque Nationale de Belgique.
- Intérêts de retard possibles appliqués sur le montant dû.
- Résiliation possible de votre contrat.

Retards de paiement :

En cas de retard de paiement à l'échéance, un intérêt de retard est appliqué automatiquement (sans mise en demeure) au taux débiteur en vigueur.

Si 2 échéances sont impayées ?

- Vous recevez un rappel par lettre recommandée pour vous permettre de régulariser votre situation.
- Vous avez un délai d'1 mois pour agir.
- Sans réponse, AlphaCredit pourra :
  - Résilier votre ligne de crédit.
  - Exiger le remboursement immédiat du solde total.

> En cas de rappels ou de mises en demeure, des frais s'appliquent pour couvrir les coûts engagés : des frais administratifs (7,50 € par période mensuelle pendant laquelle les rappels doivent être envoyés) et frais postaux sont à votre charge.

En cas d'exigibilité immédiate du solde total, les conditions suivantes s'appliquent :

- Intérêts de retard majorés à payer et équivalents au taux débiteur annuel + 10 %.
- Indemnité forfaitaire à payer et équivalente à 10 % sur la tranche de solde ≤ 7.500 € et à 5 % sur la tranche de solde > 7.500 €.

Pour information, toute transaction entrainant un dépassement de votre ligne de crédit sera systématiquement rejetée pour vous protéger.

Comparatif

Quelle solution de financement choisir ?

Pour vous aider à choisir la solution la plus adaptée à vos besoins, nous avons résumé ici les principales différences entre le **Prêt à tempérament** et l'**Ouverture de crédit**.

	PRÊT À TEMPÉRAMENT	OUVERTURE DE CRÉDIT
Usage idéal	Financer un projet précis et défini (véhicule, travaux, projet personnel).	Gérer des imprévus, des dépenses courantes ou disposer d'une réserve d'argent.
Montant	Selon le projet.	Réserve personnalisable entre 1 250 € et 5 000 €.
Remboursement	**Mensualités fixes** sur une durée déterminée (de 12 à 144 mois).	**Mensualités flexibles :** minimum 5,60 % du solde utilisé (min. 25 €/mois)
Taux et Coûts	**Taux fixe** : le coût total est connu dès le départ. Pas de frais de dossier	**Taux variable** : intérêts dus uniquement sur les montants réellement utilisés. Cotisation annuelle de 5 € pour la carte.
Utilisation	Unique : le crédit prend fin une fois remboursé.	Flexible : le capital remboursé redevient disponible (réutilisation possible).
Accès aux fonds	Somme versée en une seule fois après signature du contrat.	Réserve disponible via une carte de débit dédiée (achats, retraits, transferts).
Particularités	Remboursement anticipé possible (avec indemnité légale de 0,5 % à 1 %).	Obligation de «zérotage» (remboursement intégral) selon un délai légal défini.
Avantage clé	Sérénité & Budget : vous savez exactement combien vous payez chaque mois jusqu'à la fin.	Réserve personnalisable entre 1 250 € et 5 000 €.

En résumé

- Vous avez un projet concret avec un budget défini ? Optez pour le **prêt à tempérament.**
- Vous souhaitez une sécurité financière pour vos imprévus ? Optez pour l'**ouverture de crédit.**